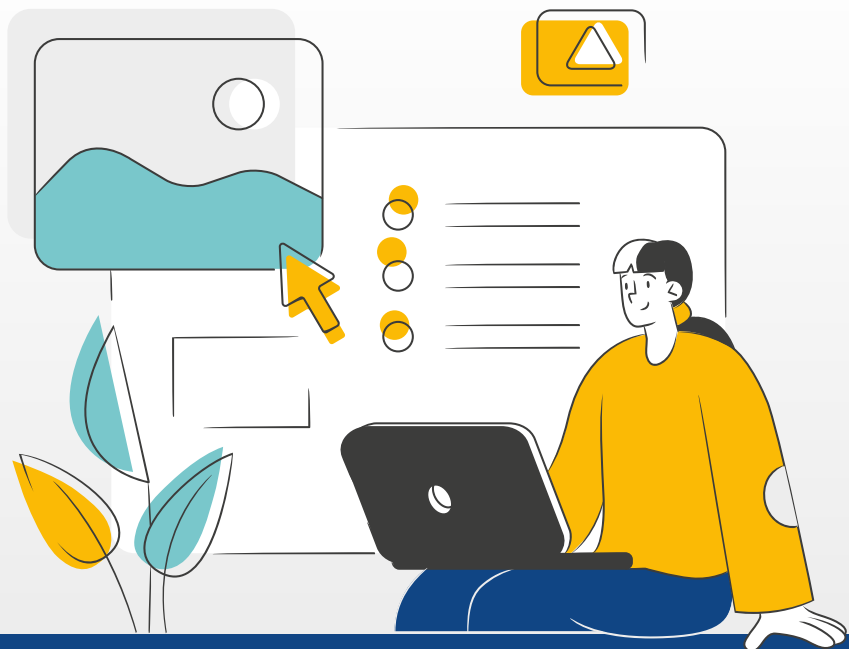


LES CHECKLISTS
D'EBP

FACTURATION



FACTURE ÉLECTRONIQUE :

8 points pour me préparer
dès maintenant à l'obligation

8 POINTS POUR ME PRÉPARER DÈS MAINTENANT À L'OBLIGATION

L'émission et la réception de factures électroniques seront obligatoires à partir de juillet 2024. Cette réforme implique un véritable changement de l'organisation et des procédures internes pour toutes les entreprises françaises.

La facture électronique ce n'est pas simplement la mise en place de factures dématérialisées...

Nommer un référent "Facture électronique"

Le référent aura pour rôle de prendre connaissance de toutes les informations et actualités relatives à l'obligation. Il s'informe sur le sujet en suivant notamment les publications de l'administration fiscale "FAQ & site gov.fr", et prépare ainsi les collaborateurs à ce changement.

Veillez également à la formation des collaborateurs comptables de votre entreprise



8 POINTS POUR ME PRÉPARER DÈS MAINTENANT À L'OBLIGATION

Mettre à jour les informations des fiches tiers

Ces informations concernent les fichiers clients et fournisseurs :

- N° de SIRET et de SIREN
- Adresses de livraison et facturation
- N° de TVA Intracommunautaire
- Coordonnées

Veiller à la bonne application des mentions légales sur les factures

Il est important de vérifier que vos factures soient bien conformes à la législation, notamment au niveau des mentions légales obligatoires. Si l'affichage des mentions légales n'est pas respecté, 2 sanctions sont encourues :

- 75 000 € pour une personne physique
- 375 000 € pour une personne morale (une société, une association)

Privilégier la gestion digitalisée de vos factures

Afin d'habituer vos clients et fournisseurs, mais également vous-même, privilégiez l'envoi de factures digitales et moins de factures papiers, via une solution de transmission des factures dématérialisées.

Documenter la façon dont vous travaillez aujourd'hui

Faites l'inventaire de vos procédures actuelles pour la réception et l'envoi de vos factures afin de connaître tout le parcours et voir comment il va évoluer demain avec la réforme. Vous pourrez ainsi anticiper les modifications de votre organisation pour répondre aux nouveaux usages : nouveau cycle de vie des factures, statuts, gestion des règlements...

8 POINTS POUR ME PRÉPARER DÈS MAINTENANT À L'OBLIGATION

Évaluer l'intérêt d'utiliser le Portail Public de Facturation (PPF) ou une ou plusieurs Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP)

Commencez à réfléchir sur le choix de votre future plateforme de réception et d'émission des factures. Le PPF, plateforme gratuite mise en place par le gouvernement ou les PDP, plateformes privées avec plus de services proposés.

Calendrier de mise en application de l'obligation de facture électronique



**TOUTES
LES ENTREPRISES**

QUAND CHOISIR SA PLATEFORME
DE RÉCEPTION ET D'ÉMISSION
DES FACTURES ?

ENTRE JANVIER
ET JUILLET 2024

Choix de la plateforme
de réception



GRANDES ENTREPRISES

EFFECTIF > 5000
OU CA > 1,5 MILLIARD €

JUILLET 2024

Émission des factures (e-invoicing)

Envoi des données de facturation
et de règlement (e-reporting)



**ENTREPRISES DE TAILLE
INTERMÉDIAIRE**

EFFECTIF = 250-5000
OU CA < 1,5 MILLIARD €

JANVIER 2025

Émission des factures (e-invoicing)

Envoi des données de facturation
et de règlement (e-reporting)



**PETITES & MOYENNES
ENTREPRISES ET
TRÈS PETITES ENTREPRISES**

EFFECTIF < 250
OU CA < 50 MILLIONS €

JANVIER 2026

Émission des factures (e-invoicing)

Envoi des données de facturation
et de règlement (e-reporting)

Réception des factures (e-invoicing)

8 POINTS POUR ME PRÉPARER DÈS MAINTENANT À L'OBLIGATION

Se rapprocher de son expert-comptable

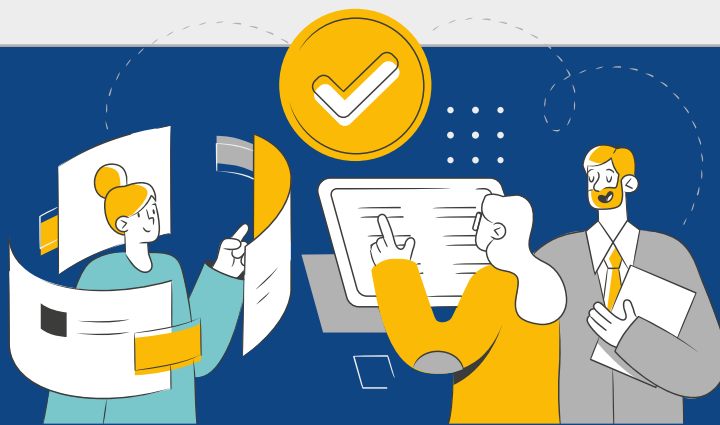
Échangez avec votre expert-comptable sur votre organisation de travail :

- Conseils, accompagnement et formation dans la mise en place de la réforme (explication, aide à la décision, suivi des actualités...)
- Mise à plat avec lui de tous les types de transactions réalisées et tous les flux de facturation
- Suivi de ses préconisations (choix de la plateforme, utilisation d'un logiciel...)
- Réalisation d'un audit des process internes (gestion des règlements, archivage des documents, automatisation des procédures métiers...)

Opter pour un logiciel de facturation

Si vous utilisez Word, Excel ou encore le papier, il devient capital de moderniser votre gestion et d'opter pour un logiciel de facturation. N'attendez pas le dernier moment : mettez à profit le temps que vous avez pour étudier les différentes solutions et faire le choix de ce qui vous convient le mieux en toute tranquillité.

Les logiciels de facturation se placent comme opérateurs de dématérialisation. Leur rôle est de fournir un service de dématérialisation pour la gestion des factures. Ce prestataire opère en mode EDI ou via un API et intervient dans les échanges commerciaux en tant qu'intermédiaire entre les entreprises et les plateformes de dématérialisation.



Pour bien aborder la réforme, retrouvez la liste de toutes les mentions à faire figurer sur toutes factures émises.

MENTIONS LÉGALES HABITUELLES

Identité du vendeur : dénomination sociale ; SIRET ; adresse du siège social ; forme juridique ; capital social ; n° de TVA intracommunautaire

Identité de l'acheteur : dénomination sociale ; adresse du siège social ; adresse de facturation ; n° de TVA intracommunautaire

Date de l'émission de la facture

Numéro unique de la facture, basé sur une séquence chronologique

Date de la livraison ou de la prestation de service

Numéro du bon de commande ou références de commande

Désignation du produit ou de la prestation, en qualité et en quantité

Prix HT du produit et de la prestation

Majoration éventuelle de prix : frais de transport ou d'emballage, par exemple

Taux de TVA applicable(s)

Remise éventuelle

Somme totale à payer : HT et TTC

Date de règlement et mention des conditions : escompte pour paiement anticipé, pénalités en cas de retard

Garantie légale de conformité si applicable

4 NOUVELLES MENTIONS OBLIGATOIRES

(applicables au 1er juillet 2024 au plus tôt suivant le calendrier d'application de la réforme)

La distinction entre les livraisons de biens et les prestations de services

L'adresse de livraison des marchandises (si différente de l'adresse du client)

Le numéro SIREN du client

L'option «TVA d'après les débits» (lorsque le prestataire a opté pour le paiement de la taxe sur les débits)

L'obligation de facture électronique est une réforme qui se prépare et s'anticipe.
Progresser ainsi à votre rythme pour ne pas être pris au dépourvu en 2024.

**Vous souhaitez vous renseigner plus en profondeur
sur le sujet de la facture électronique ?**

**Découvrez notre livre blanc "Facturation électronique:
explication et décryptage de la réforme pour 2024"**

**EBP accompagne aujourd'hui plus de 560 000 entreprises
dans leur gestion. Pourquoi pas vous ?**



Farid BOUZIAD

Conseiller en solution de gestion

conseiller.produits@ebp.com

| ebp.com

Être bien entouré
est la clé de la réussite !

ebp
SOLUTIONS DE GESTION